

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

/

### Délibération n° 2025D134

Le Conseil communautaire, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 24 novembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### **Présents : 37**

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉ, R. URBANEK, C. BARANGER, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. CHAMPION

**BEAUFOU** : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU

**FALLERON** : Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

**MACHE** : F. RAGER, C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

#### **Absents excusés : 8 dont 7 pouvoirs**

**AIZENAY** : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR, F. MORNET

**APREMONT** : S. BUFFETAUT donne pouvoir à F. ROY

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

**GENETOUZE (LA)** : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND donne pouvoir à C. FRAPPIER

#### **Absents : 4**

**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS, F. FLEURY

**FALLERON** : G. TENAUD

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

### **Objet : Programme LEADER 2023-2027 – Projet de coopération autour de l'énergie.**

#### Rappel de contexte :

Le programme LEADER permet de mener des projets en coopération avec d'autres territoires pour répondre ensemble à des problématiques partagées, notamment par l'échange d'expériences et la mise en œuvre d'actions communes.

La Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) souhaite développer les énergies renouvelables, dans un contexte réglementaire qui incite voire oblige certains acteurs locaux à déployer des projets de production de ces énergies. Toutefois, le service économie de la CCVB a identifié plusieurs freins à l'aboutissement de ces projets : capacité des réseaux électriques à accueillir de nouveaux flux, financement des investissements sur ces réseaux, complexité du montage des opérations collectives...

Par ailleurs, le déploiement d'un projet industriel sur le territoire de Vie et Boulogne pourrait être l'opportunité d'impulser une dynamique territoriale autour d'une boucle d'autoconsommation collective ouverte. Cependant, le cadre juridique est complexe et mouvant, et les collectivités sont fréquemment accompagnées pour l'émergence de tels projets.

Enfin, la collectivité a déployé un service habitat, mobilisé auprès des habitants du territoire pour la réalisation de travaux de performance énergétique. Ce service envisage de prodiguer en complément un conseil solaire (production d'énergie, lutte contre le démarchage abusif...). Le retour d'expériences d'autres collectivités et d'acteurs experts de ces sujets pourrait outiller le service pour élaborer ce conseil, voire apporter des préconisations aux administrés en matière de maîtrise et de flexibilité de la consommation d'énergie.

Des partenaires institutionnels (SYDEV, Enedis, Région des Pays de la Loire), et associations, peuvent accompagner la CCVB dans ces réflexions et sont mobilisés dans le cadre de ce projet. Néanmoins, des questionnements techniques et juridiques persistent. Il est donc proposé de faire appel à des prestataires extérieurs pour des missions d'ingénierie ponctuelles afin de répondre à ces questionnements, en mobilisant l'appui financier du programme LEADER.

Ces questionnements sont partagés par d'autres territoires ruraux et périurbains. Les agents de la CCVB ont donc initié une réflexion avec deux autres territoires pour concevoir ensemble un projet commun permettant de répondre à ces problématiques partagées :

- 1) La Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG, Loire-Atlantique)
- 2) Le Pôle territorial Sud Gironde (PTSG, Gironde)

#### Présentation du projet :

Les services Economie, PCAET / Transition énergétique et LEADER de ces 3 collectivités ont conçu le projet de coopération suivant (incluant 5 axes), avec l'aide des syndicats d'énergie et associations locales :

- 1) Caractérisation des réseaux et du potentiel de production d'énergie pour une gestion prédictive des projets et des investissements en zones d'activités économiques (ZAE)**  
Réalisation d'une étude prospective des réseaux de distribution de l'énergie et du potentiel solaire de certaines ZAE de la CCVB par le SYDEV, Enedis et la CCVB pour identifier les problématiques, les lieux favorables à l'accueil de projets et prioriser les projets et investissements à venir
- 2) Etude juridique sur les infrastructures de réseaux**  
Réalisation d'une étude juridique sur les possibilités d'investissements pour les infrastructures supplémentaires permettant le raccordement des installations de production d'énergie photovoltaïque sur le réseau
- 3) Accompagnement à la création et / ou au fonctionnement de boucles d'autoconsommation collectives (ACC) via des sites pilotes locaux**
  - Conduite d'une étude de préfiguration pour une boucle d'autoconsommation collective ouverte sur le territoire Vie et Boulogne, autour du site industriel de l'entreprise Charpentes Fournier ;
  - Capitalisation des territoires autour de leurs expérimentations en sites pilotes
- 4) Accompagnement des acteurs dans la flexibilité de consommation et la production d'énergie**
  - Partage de bonnes pratiques et d'outils entre services habitat et avec les acteurs prodiguant actuellement le conseil solaire ;
  - Edition d'une fiche « points clefs » conseil solaire à destination des agents des services habitat ;
  - Production de supports d'information à destination des administrés (à confirmer)
- 5) Organisation de retours d'expérience et visites de terrain**
  - Proposition d'un programme de visites et de retours d'expériences autour de projets inspirants ;
  - Conception et maintenance d'un site internet pour valoriser le projet et créer un espace ressources sur le sujet.

Ce projet comportera donc des actions communes et des actions locales à vocation de partage avec les partenaires de la coopération. Il se déroulera sur plusieurs années (2025-2028) pour permettre la réalisation des différents axes. Les productions (étude juridique, fiche « points clefs ») et retours d'expérience (boucles ACC) du projet seront mis en valeur et partagés sur un site internet dédié, conçu et mis à jour par la CCEG.

Le plan de financement prévisionnel du projet global s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
CCVB	18 404 €	LEADER	75 563 €
CCEG	23 700 €	Région Nouvelle Aquitaine	7 350 €
PTSG	59 700 €	Autofinancement des collectivités	18 891 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 804 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 804 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération portée spécifiquement par la Communauté de communes Vie et Boulogne

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
Etudes prospectives en ZAE	3 000 €	FEADER-LEADER	14 723 €
Etude juridique sur le financement des réseaux	3 400 €	Autofinancement	3 681 €
Etude de préfiguration boucle d'autoconsommation collective	10 000 €		
Frais de bouche, de restauration, d'hébergement	800 €		
Forfait coûts indirects (7%)	1 204 €		
<b>TOTAL</b>	<b>18 404 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 404 €</b>

Ce projet pourrait s'inscrire sur la fiche action n°8 du programme LEADER de Vie et Boulogne « *Développer et soutenir des projets de coopération entre territoires* » et faire appel à ce programme pour cofinancer jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

Il est à noter que la sélection d'un projet de coopération en Comité LEADER avant le 31/12/2026 est une obligation établie par l'Autorité de Gestion Régionale pour le maintien de l'enveloppe FEADER-LEADER totale attribuée au territoire (788 555 €). Le projet proposé permettrait donc à la Communauté de communes de répondre à des enjeux locaux, tout en préservant l'intégralité de l'enveloppe LEADER allouée au territoire.

#### Visas :

Vu les compétences *Développement économique et Protection et mise en valeur de l'environnement* de la Communauté de communes Vie et Boulogne ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2019D86 du 16 septembre 2019 arrêtant la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial et n°2021D01 du 18 janvier 2021 arrêtant le projet de PCAET ;

#### Décisions :

Il est proposé que la Communauté de communes Vie et Boulogne participe au projet de coopération présenté ci-dessus en tant qu'organisme partenaire porteur d'une opération incluant les actions locales et communes identifiées ci-dessus, aux côtés de la Communauté de communes Erdre et Gesvres et du Pôle territorial Sud Gironde (et de leur GAL LEADER associé).

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'opération présentée ci-dessus ainsi que son plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à cette opération et notamment les aides au titre du programme LEADER 2023-2027 (FEADER).
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Communauté de communes s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....  
Pour copie conforme au registre  
Le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**